

succès». Les Canadiens se sont attendus à une augmentation constante de leur revenu disponible et, comme nous le savons tous, c'est ce principe qui engendre la psychologie de l'inflation. Nous avons eu tendance à oublier que cet écart de productivité restait à combler lorsque les travailleurs ont revendiqué et les employeurs ont accordé des hausses de salaires qui nuisaient aux exportations et favorisaient les importations. En 1975, les hausses salariales ont atteint en moyenne 22 p. 100. Les gains horaires dans le domaine de la fabrication dépassaient de 7 p. 100 en moyenne ceux des États-Unis.

Nous avons été obligés de prendre des mesures draconniennes en 1975 avec le programme anti-inflation de contrôle des prix et des revenus. Le gouvernement s'apprête à lever ces contrôles en s'efforçant surtout de réduire ses dépenses et ses interventions dans les affaires du secteur privé. C'est le retour progressif à la normale. Mais maintenant nos hausses de salaires se sont stabilisées à des niveaux raisonnablement concurrentiels. Le record que nous détenions dans le domaine du temps de production perdu à cause de conflits de travail est passé de l'un des pires au monde en 1975 à l'un des meilleurs en 1977. Le chômage demeure trop élevé, mais les emplois recommencent à se multiplier rapidement—plus de 280,000 nouveaux emplois ont été créés entre février 1977 et février 1978. Notre moyenne était jusqu'ici de 250,000 par année.

Les perspectives d'investissement s'améliorent. Comme le signalait le Conference Board, les nouvelles commandes de machines et de matériel montrent que la base des investissements en immobilisations industrielles au Canada est en train de s'affermir. Nous prévoyons que le taux de croissance réelle sera de 5 p. 100 cette année et que l'inflation sera tombée à 6 p. 100 vers la fin de l'année. Voici ce que dit le rapport annuel de la Banque du Canada:

Les hausses salariales ont sensiblement diminué par rapport à leurs niveaux fort élevés d'il y a deux ou trois ans et on semble faire preuve de beaucoup plus de réalisme dans bien des milieux à propos des augmentations de revenus en espèces qu'on cherche à obtenir.

J'ai pris quelques minutes, monsieur l'Orateur, pour dresser à la Chambre un bilan qui était, je l'espère, direct et qui me semble juste. Il s'inspire des arguments du ministre des Finances (M. Chrétien), qui démontrent bien, à mon avis, que ce budget était raisonnable et nécessaire. L'opposition peut bien dire ce qu'elle veut. Elle peut tirer des conclusions de ses propres statistiques et dresser un sombre tableau de la situation, mais les faits sont là: Le pays est non seulement bien gouverné depuis dix ans, mais il vient de connaître une décennie de véritable prospérité.

Je ne dispose plus de beaucoup de temps et j'ai plusieurs choses à dire, en particulier au sujet du budget présenté le 10 avril par le ministre des Finances. Je crois que pour parler de la question dont je veux vous entretenir—la petite entreprise et de l'importance de l'imposition pour ce secteur—je ne peux pas me contenter d'analyser seulement le dernier budget, mais remonter aussi au budget précédent et au système fiscal que connaissent actuellement les Canadiens. Aux députés qui voudraient consulter des spécialistes, je pourrais leur recommander John Bulloch de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, et d'autres. Ils constateront qu'aucun pays au monde ne possède un meilleur régime fiscal ou n'accorde de meilleurs avantages à la petite entreprise.

Budget—M. Abbott

Je voudrais durant quelques instants après le dîner donner des précisions au sujet de certains de ces articles. Avant d'aborder l'essentiel de mon propos, je me demande si je pourrais dire qu'il est 6 heures et revenir après dîner sur cette importante question.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle d'accord pour dire qu'il est 6 heures?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.
(La séance est suspendue à 6 heures.)

● (2002)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. A 6 heures, le ministre d'État (petite entreprise) avait la parole.

M. Abbott: Monsieur l'Orateur, avant le dîner, j'ai fait quelques observations qui, je l'espère, dissiperont certains malentendus et méprises qui ont cours actuellement. Je constate qu'il y a des députés en face qui conservent des doutes, mais il faut à certains plus de temps qu'à d'autres pour comprendre les choses. En me fondant sur des renseignements de bonne source, j'ai tenté de montrer que les dix dernières années de gouvernement libéral, depuis 1968, au lieu d'être les années terribles que nous ont dépeintes l'opposition, ont en fait été des années de grande croissance, de grande prospérité et de grandes réalisations au niveau de l'embauche.

Grands contraire de l'opposition conservatrice dont la soif du pouvoir l'obsède tant au risque de déformer les faits, j'appuie mon affirmation sur des faits. Je soutiens que l'opposition rend un bien mauvais service au pays en adoptant le genre de stratégie qu'elle a prise. Je soutiens également, et encore une fois péremptoirement, comme pourrait le faire n'importe quel observateur bien informé et impartial, et notamment les gens du secteur de la petite entreprise qui ont tout lieu de le savoir, comme M. John Bulloch de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, qu'il n'existe aujourd'hui aucun pays au monde qui applique un meilleur programme de stimulants fiscaux pour les petites entreprises que le Canada.

Une voix: Que dire des États-Unis?

M. Abbott: Les États-Unis y compris.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le ministre d'État a la parole et je demande que nous l'écoutions tous.

M. Abbott: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Vos avis sont toujours bon, mais je recommande vivement celui-là.

A l'appui de cet énoncé des faits, j'aimerais prendre quelques instants pour parler de certains de ces stimulants fiscaux, non pas uniquement de ceux qui remontent au dernier budget, mais également de plus récents.

Naturellement, le plus important est le faible taux d'imposition des sociétés et le système de majoration-défalcation pour les dividendes. Comme les députés le savent, le propriétaire d'une petite entreprise constituée en corporation qui a un revenu inférieur à \$150,000 par an ou un excédent d'exploitation allant jusqu'à \$750,000, paie 20 ou 21 p. 100 de moins qu'une entreprise plus importante.